

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, FESSY Véronique, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, Maxime GASDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : MONDIERE Hubert ( à Jean-Marc HETSCH) – Sylvie DENIS ( à Véronique FESSY)

Absents : SEIGNERET Ludivine- RIVIERE Mickaël.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 28 Novembre 2023.

---

**OBJET : Projet de redynamisation du centre-bourg de Pradines**

*Annexe : plan guide de la commune de Pradines*

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal adopté le 24 mars 2022,

**Considérant** la démarche centre-bourg menée conjointement entre la commune, la CoPLER et l'agence d'urbanisme Epures.

**CONTEXTE**

Suite à la démarche innovante initiée avec « Petites Villes de Demain », la CoPLER a souhaité accompagner l'ensemble de ses communes à la réalisation d'un plan guide.

En 2023, les communes de Fourneaux, Pradines, Saint-Cyr-de-Favières (pour le bourg secondaire de l'Hôpital-sur-Rhins) et Saint-Victor-sur-Rhins ont été accompagnées, par la CoPLER en lien avec l'Agence d'urbanisme Epures.

L'accompagnement a permis d'établir : un diagnostic, un plan guide et des fiches actions.

## CONTENU

La commune de Pradines a souhaité intégrer dans son programme des actions en lien avec l'habitat et notamment les logements en locatif, la mobilité, les modes actifs, les stationnements, les espaces publics, la réhabilitation des équipements publics, le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales, le paysage et la lutte contre les changements climatiques, et le patrimoine.

Les fiches actions pour la commune de Pradines sont les suivantes :

- L'aménagement du secteur de la place Lavally au travers de l'aménagement paysager de la place Lavally, avec la création d'espaces à destination des enfants, des espaces aquatiques et un espace pour la pétanque, la suppression des véhicules (sauf riverains) dans la rue du 14 juillet en direction de la place Lavally, la modification de la salle des fêtes afin de l'ouvrir sur la place Lavally, la rénovation thermique de la salle des fêtes et la réhabilitation de l'entrepôt à côté de la salle des fêtes pour bénéficier à la salle des fêtes, la création d'un sentier ou d'une sente le long de Lavally et la création de stationnements paysagers à proximité du cimetière pour desservir le cimetière et la salle des fêtes ;
- La création d'un programme de logements afin de favoriser la densification et la lutte contre la vacance au travers de la création de petits logements à l'étage des activités de commerces et de services le long de la RD27, la création de logements à destination des personnes âgées ou à vocation intergénérationnelle, l'aménagements de logements dans la bâtisse rue des marronniers et le développement des secteurs identifiés pour de l'habitat ;
- L'aménagement et pacification sur la traversée de la RD27 ;
- La pacification de la rue des marronniers au travers de la végétalisation ;
- Le maintien et la création de cheminements piétons en direction du cœur de bourg ;
- La création d'une voie verte en direction de Roanne ;
- Le traitement de la friche de l'ancienne menuiserie.

A noter : L'acquisition de certains bâtiments pourra être nécessaire à la réalisation des actions (Cf. bâtiments fléchés dans le plan guide en annexe), par exemple : l'entrepôt à proximité immédiate de la salle des fêtes ou l'ancienne menuiserie.

En résumé, il s'agit de développer l'habitat dans le secteur du centre-bourg afin de répondre aux différentes demandes (seniors, décohabitations...). Pour ce faire, et afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, la commune souhaite pacifier la circulation et aménager des espaces publics qualitatifs. Aussi, l'étalement urbain est l'une des problématiques actuelles du village qui doit connecter ses différents quartiers pavillonnaires au centre-bourg.

## PROPOSITION

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Valider** le projet de redynamisation de la commune de Pradines,
- **Donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de redynamisation de la commune de Pradines,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance.  
Le 05 Décembre 2023.  
Le Maire,  
Charles BRUN.

Le secrétaire de séance, Véronique FESSY
---